|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 26-29 mars 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG18/12-F** |
| **14 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Allemagne (République fédérale d') |
| calendriers interrégionaux communs et calendrier pour la Préparation des conférences mondiales des Radiocommunications |

Introduction

La planification des réunions à l'échelle régionale et interrégionale, ainsi qu'aux différents niveaux de l'UIT, est une tâche ardue. Le temps est une ressource limitée et, vers la fin d'une période d'études, il devient difficile d'organiser des réunions plus larges, sachant que tous les groupes interrégionaux essaient de programmer leurs réunions préparatoires régionales en fonction des calendriers de l'UIT. Il faut en outre tenir compte des nombreux ateliers, conférences, sommets et autres événements. Il en résulte un chevauchement des réunions, ce qui entrave la participation nécessaire pour faciliter la consultation requise entre toutes les parties prenantes intéressées et les groupes régionaux.

Proposition

Il est proposé que le BR élabore et tienne à jour un calendrier global couvrant toutes les réunions et les manifestations liées aux travaux préparatoires en vue des CMR. Etant donné que des ressources supplémentaires pourront être nécessaires, une méthode de mise en oeuvre pourrait consister à modifier la Résolution **72 (Rév.CMR-07)** "Travaux préparatoires aux niveaux mondial et régional en vue des conférences mondiales des radiocommunications". Une suggestion initiale est présentée en annexe.

Le GCR est invité à examiner la question et à fournir ses conseils sur la mise en oeuvre la plus avantageuse pour les membres.

ANNEXE

RÉSOLUTION 72 (RÉV.CMR-07)

**Travaux préparatoires aux niveaux mondial et régional en vue
des conférences mondiales des radiocommunications**

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2007),

considérant

*a)* que de nombreuses organisations régionales de télécommunication continuent de coordonner leurs travaux préparatoires pour les CMR;

*b)* que bon nombre de propositions communes soumises à la présente Conférence émanaient d'administrations ayant participé aux travaux préparatoires d'organisations régionales de télécommunication;

*c)* qu'une telle synthèse des points de vue au niveau régional ainsi que la possibilité d'avoir des discussions interrégionales avant la Conférence ont facilité l'obtention d'une communauté de vues et ont permis un gain de temps pendant les CMR antérieures;

*d)* que les travaux préparatoires pour les conférences futures vont vraisemblablement s'alourdir;

*e)* que les Etats Membres ont donc tout intérêt à coordonner les travaux préparatoires au niveau mondial et au niveau régional;

*f)* que le succès des conférences futures passera par une plus grande efficacité de la coordination régionale et une interaction au niveau interrégional avant ces conférences, y compris d'éventuelles réunions présentielles entre groupes régionaux;

*g)* qu'une coordination générale des consultations interrégionales est nécessaire,

reconnaissant

*a)* le point 2 du *décide* de la Résolution 80 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi libellé:

«de favoriser, comme il est indiqué dans la Résolution **72 (CMR‑97)**, l'harmonisation au niveau régional de propositions communes en vue de leur soumission à des conférences mondiales des radiocommunications»;

*b)* le point 3 du *décide* de la Résolution 80 (Rév. Marrakech, 2002), ainsi libellé:

«d'encourager la collaboration, formelle ou informelle, dans l'intervalle entre les conférences, afin de concilier les divergences de vues que pourraient susciter des points déjà inscrits à l'ordre du jour d'une conférence ou de nouveaux points»,

notant

que les Conférences de plénipotentiaires ont décidé que l'Union devrait continuer de nouer des relations plus étroites avec les organisations régionales de télécommunication,

décide

d'inviter les groupes régionaux à poursuivre leurs travaux préparatoires en vue des CMR, y compris la convocation possible de réunions conjointes de groupes régionaux de manière formelle ou informelle,

décide en outre de charger le Directeur du Bureau des radiocommunications

1 de continuer à consulter les organisations régionales de télécommunication pour déterminer les modalités de l'assistance à fournir pour les travaux préparatoires en vue des futures conférences mondiales des radiocommunications dans les domaines suivants:

– organisation de réunions préparatoires régionales;

– organisation de sessions d'information, de préférence avant et après la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC);

– détermination des grandes questions que la future conférence mondiale des radiocommunications doit résoudre;

– facilitation des réunions régionales et interrégionales, formelles ou informelles, avec comme objectif d'obtenir une éventuelle convergence des points de vue interrégionaux sur les grandes questions;

– tenue à jour d'un calendrier consolidé, contenant toutes les réunions et manifestations pertinentes de l'Union, des organisations régionales de télécommunication et de leurs organismes sous-régionaux;

2 de contribuer à faire en sorte, conformément à la Résolution UIT-R 2-5 de l'Assemblée des radiocommunications qui porte sur la RPC, qu'une présentation générale des chapitres du Rapport de la RPC soit faite par l'équipe de gestion de la RPC au début de la session de la RPC pendant les séances normales, afin de permettre à tous les participants de mieux comprendre la teneur dudit Rapport;

3de soumettre un rapport sur les résultats de ces consultations à la prochaine CMR,

invite le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

à collaborer avec le Directeur du Bureau des radiocommunications pour l'application de la présente Résolution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_